

Sermon de Mgr Lefebvre – Diaconat – Sous-Diaconat – Ordres mineurs – 4 avril 1981

Publié le 4 avril 1981
Mgr Marcel Lefebvre
10 minutes

La Porte Latine – FSSPX France – Homélie à Écône, 4 avril 81, Silentes, diaconat, sous-diaconat, ordres mineurs

Mes bien chers amis,

Vous qui dans quelques instants allez recevoir ces grâces particulières pour les charges que vous allez avoir à accomplir dans le sacrement de l'ordre. Ne croyez pas que parce que ces ordres sont appelés mineurs qu'ils n'aient pas une grande importance.

La dignité, la noblesse de la grâce que vous allez recevoir se mesurent à la dignité de celui qui est l'objet de ce sacrement de l'ordre. Or qui est Celui au service duquel servent ceux qui reçoivent ces grâces du sacrement de l'ordre ? C'est bien Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même. Alors, il n'y a rien de petit ; il n'y a rien de mesquin ; il n'y a rien d'insignifiant dans le service de Notre Seigneur. Et c'est pourquoi même si ces ordinations peuvent apparaître comme n'ayant pas une très grande importance, ce serait bien mal les juger, que de dire qu'elles n'ont pas une grande noblesse et qu'elles n'exigent pas de vous une grande sainteté.

Vous savez bien que l'on a voulu aujourd'hui, minimiser ces ordres et même les supprimer, confier ces grâces, ces charges à des laïcs, à des personnes qui ne se consacrent pas définitivement à Dieu. Mais cela n'est pas dans l'esprit de l'Église.

Comme le dit saint Thomas lorsqu'il parle des ordinations, lorsqu'il parle du sacrement de l'ordre et qu'il dit : En effet dans la primitive Église, il n'y avait que les prêtres et les diacres, mais dans le diaconat était déjà implicitement contenus les ordres que l'Église va expliciter dans les années qui vont venir.

Le sous-diaconat et les ordres mineurs, étaient déjà contenus dans l'ordination du diaconat et, parce que en ce temps, les ministres de l'Église n'étaient pas aussi nombreux qu'ils le furent dans l'âge postérieur, alors ce n'est que dans les années qui ont suivi ces années primitives que l'Église a désigné ces ordres. Et nous savons que ces ordinations remontent presque aux temps apostoliques.

Et en effet, ces grâces que vous allez recevoir, mes chers amis, ont une grande signification. Comme le dit également saint Thomas d'une manière si sage et si lumineuse, trois des premiers ordres mineurs s'adressent particulièrement au Corps mystique de Notre Seigneur. Portiers, Lecteurs, Exorcistes, ont à préparer les âmes à l'Eucharistie.

Le Portier par sa charge de garde du temple et par la charge qu'il a d'éloigner ceux qui ne veulent pas recevoir l'Eucharistie et qui n'ont même pas d'aptitudes lointaines à pouvoir recevoir le sacrement de l'Eucharistie, doit garder le temple de Dieu pour ceux qui se destinent à recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Déjà depuis les catéchumènes, ou toutes les âmes qui seraient désireuses de se préparer à recevoir le sacrement de l'Eucharistie et à participer au Saint Sacrifice de la messe.

Le Lecteur, lui, a pour charge d'illuminer la foi, d'approfondir la foi de ceux qui veulent recevoir le Sang et le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Exorciste, lui, aura pour charge particulière d'éloigner le démon ; d'éloigner le démon non seulement des catéchumènes, mais aussi des fidèles. Et bien sûr cette charge qui a une signification si grande, si profonde, si réelle – et aujourd'hui nous le voyons – je dirai – avec une acuité encore plus grande et plus tragique que jamais. Le démon est partout.

Que d'âmes viennent à nous, pour demander d'être délivrées des influences du diable. Plus que jamais, le, diable est tout-puissant, semble-t-il. Alors le rôle de ces Exorcistes, s'il est certainement

de chasser les démons des corps de ceux qui sont possédés, est aussi bien sûr pour éloigner le démon de toutes les âmes et de toutes les influences diaboliques des âmes des fidèles, afin qu'elles soient vraiment prêtes à recevoir, dans des dispositions vraiment favorables le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il est évident que si les Exorcistes ont cette charge de chasser les démons – comme le disent si bien les textes que vous allez entendre dans quelques instants – ces magnifiques textes de l'Église. Ils demandent aux Exorcistes de réfléchir à cette sainteté qu'ils doivent avoir. Car s'ils veulent chasser les démons, il faut d'abord qu'ils aient éloigné les démons d'eux-mêmes et que leur âme soit pleinement soumise à Dieu, pleinement soumise à l'Esprit Saint.

Quant aux Acolytes, ils ont déjà une dignité plus grande. La grâce particulière qui leur est donnée est déjà une grâce qui a trait à l'Eucharistie elle-même. C'est encore saint Thomas qui nous le dit. Les quatre premiers ordres s'adressent d'une manière particulière à Notre Seigneur. Les ordres sacrés, parce que le sacerdoce, le Diaconat, le Sous-Diaconat touchent les choses sacrées.

Le sacerdoce, évidemment, la chose sacrée par elle-même : *O nihil amplius divinus*. Il n'y a rien de plus divin que cette chose qui est l'objet du sacrement de l'ordre, du sacrement de l'Eucharistie : Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même. Le prêtre prononce les paroles de la consécration et touche le Corps de Notre Seigneur et le donne aux âmes.

Le Diacre, lui, peut déjà s'approcher du sacrement, de telle manière qu'aussi il touche le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il en a le pouvoir.

Le Sous-Diacre, lui, aura soin particulièrement des vases sacrés, des vases qui ont été consacrés.

Et par conséquent, ces trois ordres sont majeurs parce qu'ils s'adressent et reçoivent des pouvoirs sur les choses qui sont consacrées. Ils doivent avoir un degré de pureté plus grand encore que pour les autres ordres.

Et l'Acolyte, lui aussi, a pour fonction de préparer ce qui va être la matière du sacrement : l'eau et le vin qui vont être transformés dans le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. Par conséquent lui aussi a pour fonction quelque chose qui touche déjà indirectement le Saint Sacrifice de la messe et la sainte Eucharistie.

Et c'est pourquoi cette fonction est aussi très importante, très digne et très noble. Et ce sont les paroles mêmes qui sont prononcées à l'occasion de la remise des burettes aux Acolytes qui font allusion déjà, au Sacrifice du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Alors, mes chers amis, loin de croire que ces cérémonies sont des vestiges du passé, (que l') on vous donnerait ces ordres mineurs pour rappeler des souvenirs anciens, des cérémonies qui ont été faites par l'Église autrefois, mais qui n'ont plus de signification aujourd'hui, quelle erreur, quelle erreur profonde ! Que ce ne soit pas là vos pensées. Mais que vous approfondissiez vraiment le sens de ces cérémonies que vous allez recevoir et qui sont si belles, si grandes, en particulier pour l'acolytat.

Ces oraisons qui montrent la dignité de l'Acolyte particulièrement, faisant allusion à la lumière aussi, à la lumière qu'ils portent ; à la lumière dont ils doivent entourer le Saint Sacrifice de la messe.

Et précisément aujourd'hui. Notre Seigneur dit Lui-même : *Ego sum lux mundi (Jn 8,12)* : « Je suis la lumière du monde ». Et dans les paroles que l'évêque va prononcer dans quelques instants, il vous demande d'être la splendeur, la splendeur de la lumière, de la lumière de Dieu.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Et aujourd'hui encore, dans les leçons que nous lisons au bréviaire, nous voyons que Moïse descendait du Sinaï : *Facies cornuta*, dit l'Écriture. Il avait des rayons qui sortaient de son front ; il ne s'en apercevait pas lui-même, mais ceux qui le voyaient, voyaient la lumière, la splendeur de la physionomie, du visage de Moïse, parce qu'il s'était approché de Dieu et il portait les tables de la Loi.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Précisément, cette splendeur de Dieu lui venait de ces lois qu'il portait et dont lui avait parlé le Bon Dieu.

Or, si le Temple du Seigneur dans l'Ancien Testament, était si beau, si splendide, simplement pour le Tabernacle qui portait les pierres sur lesquelles étaient inscrites les lois, quelle différence avec notre tabernacle. Notre tabernacle porte la Loi vivante ; enferme la Loi vivante. Ce ne sont plus des tables de pierre, c'est la Loi vivante.

Alors si le visage de Moïse avait une splendeur extraordinaire, parce qu'il s'était approché de Dieu et qu'il avait simplement reçu les tables de la Loi, quel ne doit pas être notre visage à nous qui nous approchons de Notre Seigneur Lui-même, de la Loi vivante, du Verbe de Dieu, qui est la Loi de Dieu ? D'ailleurs, c'est bien ce que nous disons lorsque nous récitons les prières de Prime : Que la splendeur de Dieu soit avec nous : *Et sit splendor Domini Dei nostri super nos, et opera manuum nostrarum dirige super nos.*

Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que cette splendeur de Dieu qui nous est donnée, doit se réfléchir dans nos actes. Et précisément c'est la Lumière de notre vie ; c'est l'application des commandements de Dieu : appliquer les commandements de Dieu ; vivre la Loi de Dieu. C'est vivre de la charité, vivre de la perfection, vivre de la sainteté, de la justice et par conséquent appliquer les commandements de Dieu. Voilà ce que doit être aussi la lumière des Acolytes. Et cette belle oraison nous le dit. Que la splendeur de Dieu soit sur vous afin que vous accomplissiez la justice, la vérité et la sainteté.

Voilà ce que nous allons demander, mes chers amis, en cette cérémonie. Nous allons prier pour vous. Et tous vos amis qui sont ici présents, vos confrères vont prier pour vous, afin que vous receviez ces grâces en abondance. C'est déjà la grâce du sacrement de l'ordre que vous recevez.

Et il me semble qu'il est bien légitime que dans le séminaire, à mesure que les séminaristes reçoivent les ordres, reçoivent ces grâces extraordinaires du sacrement de l'ordre ; les approchant de l'autel toujours un peu plus ; de cet autel où Notre Seigneur veut bien descendre au milieu de nous ; eh bien que ces grâces sanctifient le séminaire. Et que chaque fois que les ordinations sont conférées, il devrait y avoir dans les séminaires, toujours plus, la présence du Saint-Esprit. Cette présence de Notre Seigneur, cette présence de l'Esprit de Notre Seigneur dans le séminaire et donc une atmosphère de sainteté, de justice, de vérité – comme le disent les paroles du Pontifical – règne toujours davantage dans le séminaire. Qu'ainsi cette splendeur de la Vérité de Dieu, rayonne dans votre maison, dans cette maison qui vous est si chère et dont vous conserverez le souvenir tout au cours de votre vie.

Ceux qui reviennent ici, qui ont la joie de revenir dans le séminaire où ils ont été formé prêtre, ont été consacré prêtre, sont heureux de revenir dans cette maison où ils ont reçu tant de grâces.

Alors, remercions Dieu, rendons grâces à Dieu de toutes ces bénédictions qui vous sont données et qui vont vous être données dans quelques instants.

Demandons à la Mère de Jésus, Mère du Prêtre éternel, qu'elle vous apprenne à toujours mieux approfondir, mieux comprendre, mieux estimer les grâces du sacerdoce.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.